

Envoi par courrier et par télécopieur : (613) 995-5086

Québec, le 24 novembre 2004

Madame Patsy Thompson  
Directrice  
Division de la protection environnementale et de l'audit  
Direction de la réglementation du cycle et des installations nucléaires  
COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE  
C.P. 1046, Succursale B  
280, rue Slater  
Ottawa (Canada) K1P 5S9

Objet :           Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs  
                  et réfection de Gentilly – 2

---

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 8, 9, 10 et 11 novembre derniers sur le projet précité, la commission du BAPE désire vous soumettre la question suivante.

- Est-ce que la CCSN a établi des directives ou des exigences pour réglementer la réfection ou le redémarrage des réacteurs CANDU ?

Une réponse rapide de votre part serait grandement appréciée d'ici le 2 décembre prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux et de la deuxième partie de l'audience débutant le 14 décembre prochain.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

